

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 mai 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2014-572-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-573-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-574-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 AVRIL 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 avril 2014, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2014-575-DEC BARRAGES ROUTIERS / OPÉRATION ENFANT SOLEIL / 31 MAI ET 1^{er} JUIN 2014

ATTENDU la demande faite par Re/Max des Mille-Îles inc. de faire un barrage routier dans le but d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil les 31 mai et 1^{er} juin 2014 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser la tenue de barrages routiers les 31 mai et 1^{er} juin 2014, entre 9h et 17h, tel que prévu au règlement numéro 151, aux endroits suivants :

Boulevard Moody / Canadian Tire
Boulevard Pierre-Le Gardeur et de la montée des Pionniers (R-151-1)
Rue Major et rue Rodrigue

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2014-576-DEC APPUI / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
(UMQ) / FONDS CHANTIERS CANADA / LETTRE /
DÉPUTÉE DE TERREBONNE-BLAINVILLE**

ATTENDU la lettre du 30 avril 2014 de la députée de Terrebonne-Blainville, Mme Charmaine Borg, concernant le Nouveau Plan Chantiers Canada ;

ATTENDU QU'il ne sera plus possible de financer les infrastructures sportives, culturelles et de loisir ainsi que celle du partage des coûts, qui fera plafonner la contribution fédérale totale à un tiers du coût des projets, en incluant les sommes reçues par l'entremise du Fonds permanent de la taxe sur l'essence, et ce, selon la nouvelle règle du Plan Chantiers Canada

ATTENDU la mise en ligne d'une pétition, par Mme Marjolaine Boutin-Sweet, députée d'Hochelaga, pour demander au gouvernement de revoir les critères d'admissibilité au nouveau Fonds Chantiers Canada ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 30 avril 2014 de la député Terrebonne-Blainville, Mme Charmaine Borg, concernant le Nouveau Fonds Chantiers Canada.

**CE-2014-577-DEC JUGEMENT / JOSÉE BENOIT C. VILLE DE
TERREBONNE / BRIS / PNEU / BOULEVARD DES
SEIGNEURS**

ATTENDU la poursuite de Mme Josée Benoit c. Ville de Terrebonne relativement à des dommages à la roue et au pneu de son véhicule automobile réclamant un montant de 715,90\$;

ATTENDU QUE le 24 avril 2014 l'Honorable Juge Benoit Sabourin de la Cour du Québec rendait jugement dans cette affaire par laquelle il rejetait le recours institué contre la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la décision rendue par l'Honorable Juge Benoit Sabourin de la Cour du Québec, le 24 avril 2014, par laquelle il rejette le recours de Mme Benoit.

**CE-2014-578-DEC JUGEMENT / COMMISSION MUNICIPALE DU
QUÉBEC / LE VAISSEAU D'OR (DES MOULINS)**

ATTENDU la décision de la Commission municipale du Québec relativement à une demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme Le Vaisseau d'Or (des Moulins) rendue le 30 avril 2014 ;

ATTENDU QUE l'organisme héberge de façon temporaire des personnes dans le besoin dans l'immeuble situé au 503, rue Saint-Louis sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Commission municipale a confirmé la reconnaissance de l'organisme comme étant exempt des taxes foncières.

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la décision favorable rendue par la Commission municipale du Québec concernant la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme Le Vaisseau d'Or (des Moulins) à l'égard de l'immeuble situé au 503, rue Saint-Louis sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2014-579-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 23 avril 2014.
-

CE-2014-580-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission des sports, loisirs et plein air du 1^{er} avril 2014 ;
 - de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 23 avril 2014.
-

**CE-2014-581-DEC SERVICE DE GARDE EN INSTALLATION
SUBVENTIONNÉ / CPE LA TOUPIE / AVENUE DU
TERROIR**

ATTENDU QUE l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016, représentant pour Terrebonne la création de 831 places subventionnées en installation;

ATTENDU QUE le projet du CPE La Toupie a été retenu par le ministère de la Famille;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-121-DEC précisant notamment que « la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-405-DEC précisant notamment que «les terrains municipaux destinés à des centres de la petite enfance soient cédés en emphytéose»;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des terrains vacants situés sur le chemin Saint-Charles et connus comme étant le lot numéro 2 914 560 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la partie du lot numéro 2 914 560 du cadastre du Québec, adjacente au 916, avenue du Terroir, a été reconnue pour son potentiel d'accueillir un centre de la petite enfance;

ATTENDU QUE le projet représente la création de 80 places subventionnées, un investissement total de l'ordre de 1,6 million de dollars et la création d'environ 16 emplois;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne permet pas l'usage de service de garde en installation dans la zone où est situé cet immeuble;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire visant à encadrer les services de garde en installation sera fait conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1);

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères et objectifs de la Ville de Terrebonne en matière d'aménagement et d'implantation de centre de la petite enfance et de garderie, notamment la sécurité, l'accessibilité, l'autonomie, la compatibilité ainsi que le milieu de vie pour les enfants;

ATTENDU QUE le bail en emphytéose encadrant ce projet sera présenté à une prochaine séance du comité exécutif;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/02 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande visant à modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre le service de garde en installation subventionné (CPE La Toupie) sur l'avenue du Terroir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte que l'usage de service de garde en installation (80 places) soit spécifiquement autorisé sur le lot numéro 2 914 560 du cadastre du Québec (avenue du Terroir).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1) visant à autoriser et encadrer l'usage de service de garde en installation sur cet immeuble.

CE-2014-582-DEC AUTORISATION / USAGE COMMERCIAL / ALBI LE GÉANT / 2085, BOULEVARD DES ENTREPRISES

ATTENDU QUE la société « Albi Le Géant » désire s'établir au 2085, boulevard des Entreprises;

ATTENDU la demande modifiée du requérant pour implanter un centre de performance d'Albi Le Géant en créant un centre d'appel de 50 agents marketing et 50 à venir en 2014 et 2015, ainsi que la création de 100 nouveaux emplois ;

ATTENDU QUE les usages proposés sont:

- Albi L'Entrepôt – Entreposage de véhicules, entreposage de pièces, assemblage et installation de pièces automobiles. distribution, livraison vers 16 points de vente;
- Albi Sport Racing – Entreposage de pièces, pièces sports, accessoires, moulées, assemblées et installées. Distribution, livraison vers 16 points de vente;
- Albi Logo et Design – Fabrication de tous les logos, décalques en série ou à la pièce (unique) pour rehausser ou décorer les véhicules automobiles, fabrication de tous les vinyles, découpage, assemblage, enseignes servant à la promotion marketing destiné à la vente au détail pour fournir leurs 16 points de vente et possibilité de distribuer vers tous commerçants automobiles ou autres;
- Protex – Découpage et installation de pellicules protectrices sur tous les véhicules vendus par le groupe Albi, soit 14 000;
- Car Quest – Vente et distribution de pièces automobiles pour 16 succursales de vente et détail, d'articles promotionnels;
- Albi (BDC) Développement des affaires – Centrale d'entrée et de sortie d'appels, demandes demandes web, relance;
- Albi (R&D) – Certaines pratiques d'affaires à l'intérieur de ce bâtiment feront l'objet de demandes de subventions en recherche et développement;

ATTENDU QUE les usages suivants sont conformes selon le rapport de la Direction de l'aménagement du territoire :

- BDC Développement des affaires (occupation par le personnel): code d'usage 6399 (autre service d'affaires);

- Albi Logo et Design: code d'usage 3454 (industrie de pièces de plastique pour véhicules automobiles), 3971 (industries d'enseignes);
- Protex: code d'usage 4922 (service d'emballage et de protection de la marchandise);

ATTENDU QUE les usages suivants sont non conformes et requièrent une modification réglementaire:

- Albi L'Entrepôt: code d'usage 5020 (entreposage de véhicules et assemblage, installation de pièces et distribution);
- Albi Sport Racing: code d'usage 6376 (entreposage et distribution);
- Car Quest: code d'usage 5112 (vente en gros de pièces et distribution);

ATTENDU la demande de modification réglementaire afin d'inclure certains usages commerciaux à l'intérieur des zones 8763-56 et 8763-96 où seuls des usages industriels sont permis;

ATTENDU QUE l'activité (vente au détail) est pratiquement absente du parc industriel de la 640-Côté-Est et fait en sorte que la vocation industrielle est bien établie;

ATTENDU QUE la société Albi Le Géant est propriétaire en titre de l'immeuble;

ATTENDU QUE les parcs industriels sont des lieux de concentration d'emplois et d'usages contraignants reliés à la fabrication, la logistique (transport et distribution) et à l'assemblage;

ATTENDU QUE l'emplacement étant directement visible de l'autoroute, il est important de se préoccuper de l'impact sur l'image de cet environnement d'affaires;

ATTENDU QUE les caractéristiques physiques des locaux industriels (hauteur libre, grande superficie, taux de location) en font des emplacements de choix pour certaines activités;

ATTENDU QUE la majeure partie des activités non conformes sont reliées à la distribution et l'entreposage;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/03 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande pour autoriser un usage commercial pour la société Albi Le Géant (2085, boulevard des Entreprises) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, afin de modifier le règlement de zonage pour permettre les usages suivants spécifiquement permis reliés aux activités de distribution et d'entreposage:

- Albi L'Entrepôt: code d'usage 5020 (entreposage de véhicules et assemblage, installation de pièces et distribution);
- Albi Sport Racing: code d'usage 6376 (entreposage et distribution);
- Car Quest: code d'usage 5112 (vente en gros de pièces et distribution).

Que le comité exécutif exige d'accorder une attention particulière à l'affichage afin de préserver le cadre de référence à un site industriel.

Que le comité exécutif exige également d'accorder une attention particulière à l'entreposage extérieur et à la vente automobile, lesquels sont interdits.

**CE-2014-583-DEC CPTAQ / DEMANDE D'AGRANDISSEMENT D'UN LOT
/ M. JOCELYN GAGNON / 1837, RUE CHARLES-
AUBERT**

ATTENDU QUE le zonage municipal autorise les usages agricoles et résidentiels;

ATTENDU QUE la demande de M. Jocelyn Gagnon a pour objectif de rendre conforme une superficie de lot;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/04 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande visant à agrandir un lot situé au 1837, rue Charles-Aubert;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif appuie la demande du requérant formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement l'aliénation d'une parcelle du lot numéro 5 165 134 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 165,4 mètres carrés, à son lotissement ainsi qu'à une utilisation à des fins résidentielles.

**CE-2014-584-DEC DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE /
REPLACEMENT DE FABRICATION D'ARMOIRES
POUR COMMERCE DE RELIURE / M. RAYMOND
COUDRY / 1891, CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE le secteur du 1891, chemin Saint-Charles est en requalification vers un usage résidentiel depuis l'adoption d'un amendement règlementaire # 1001-059 en 2008 permettant les habitations multifamiliales;

ATTENDU QUE la superficie du terrain n'est pas adaptée à un usage commercial;

ATTENDU QUE le bâtiment existant ne s'intègre plus architecturalement aux constructions voisines;

ATTENDU QU'une liste exhaustive d'usage proposé a été déposée par le requérant mais qu'aucun projet formel n'a été déposé;

ATTENDU QU'à la suite de l'étude en commission préconisant l'insertion d'usage commerces de faible intensité, la Direction de l'aménagement du territoire a proposé au requérant une liste d'usage compatible avec l'environnement immédiat;

ATTENDU QUE cette liste ne rencontre pas les attentes du requérant mais est jugée adéquate pour les membres de la commission;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/05 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande visant à modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre le commerce de reliure à la place de la fabrication d'armoires pour le 1891, chemin Saint-Charles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, afin de modifier le règlement de zonage pour permettre les usages proposés par la Direction de l'aménagement du territoire selon le règlement sur les usages conditionnels (1006-006).

**CE-2014-585-DEC DEMANDE D'AJOUT D'USAGE TRIPLEX / M.
ALEXANDRE BOYER / 6040, RUE RODRIGUE**

ATTENDU l'octroi d'un permis de construction (2001) favorable à la construction d'une habitation unifamiliale intégrant un local commercial pour le 6040, rue Rodrigue;

ATTENDU QUE le bâtiment intégré à un zonage exclusivement commercial présente désormais trois (3) unités de logement, soit une en droit acquis et deux (2) non conformes;

ATTENDU la possibilité de favoriser une mixité résidentielle/commerciale à même la vaste propriété d'allure résidentielle et le mini-mail voisin;

ATTENDU la pertinence d'y établir des règles de mixité, favorables à une intégration au milieu;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/06 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande visant l'usage triplex pour le 6040, rue Rodrigue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, afin de préparer une modification au règlement de zonage consistant à intégrer les usages et normes suivantes à la zone 8870-51:

- Habitations bi et tri familiales implantées de façon isolée ou en série;
- Mixité résidentielle/commerciale;
- Commerces exclusivement permis au rez-de-chaussée et au sous-sol, vs logements permis à n'importe quel niveau du bâtiment;
- Marge arrière minimale applicable à la fonction résidentielle: 7,5 mètres.

**CE-2014-586-DEC PROJET DE MODIFICATION / LARGEUR DES CASES
DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET HORS SOL**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster le chapitre sur les aménagements de stationnement en concordance avec le règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE les modifications visent à mettre à niveau les éléments normatifs en fonction de dérogations mineures accordées par le passé;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/07 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant le projet de modification de la largeur des cases de stationnement souterrain et hors sol ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, afin de préparer un projet de modification réglementaire touchant le chapitre sur les aménagements de stationnement du règlement de zonage # 1001 avec les ajustements suivants:

- les stationnements en commun;
- le nombre de cases requis pour l'usage résidentiel;
- le nombre de cases requis pour les restaurants;
- la largeur des cases intérieures et extérieures;
- la largeur des entrées et des allées pour un usage commercial;
- la modification des grilles 9364-35 et 0464-91 concernant le nombre minimal de cases;

- intégrer l'amendement 1001-200 sur le drainage des stationnements.

**CE-2014-587-DEC SERVICE DE GARDE EN INSTALLATION
SUBVENTIONNÉ / CPE LES JOLIS MINOIS / CHEMIN
SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016, représentant pour Terrebonne la création de 831 places subventionnées en installation;

ATTENDU QUE le projet du CPE Les Jolis Minois a été retenu par le ministère de la Famille;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-121-DEC précisant notamment que « la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-405-DEC précisant notamment que «les terrains municipaux destinés à des centres de la petite enfance soient cédés en emphytéose»;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des terrains vacants situés sur le chemin Saint-Charles et connus comme étant les lots numéros 1 946 498 et P-1 950 154 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une partie des lots numéros 1 946 498 et P-1 950 154 du cadastre du Québec, adjacents au 4393-4397, chemin Saint-Charles, ont été reconnus pour leur potentiel d'accueillir un centre de la petite enfance;

ATTENDU QUE le projet représente la création de 80 places subventionnées, un investissement total de l'ordre de 1,6 million de dollars et la création d'environ 16 emplois;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne permet pas l'usage de service de garde en installation dans la zone où est situé cet immeuble;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire visant à encadrer les services de garde en installation sera fait conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1);

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères et objectifs de la Ville de Terrebonne en matière d'aménagement et d'implantation de centre de la petite enfance et de garderie, notamment la sécurité, l'accessibilité, l'autonomie, la compatibilité ainsi que le milieu de vie pour les enfants;

ATTENDU QUE le bail en emphytéose encadrant ce projet sera présenté à une prochaine séance du comité exécutif;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/08 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande visant à modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre le service de garde en installation subventionné (CPE Les Jolis Minois) sur le chemin Saint-Charles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte que l'usage de service de garde en installation (80 places) soit spécifiquement autorisé sur les lots numéros 1 946 498 1 950 154 du cadastre du Québec (chemin Saint-Charles).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement en vertu de la Loi sur les services de garde

éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1) visant à autoriser et encadrer l'usage de service de garde en installation sur cet immeuble.

CE-2014-588-DEC DEMANDE / AUTORISATION DE PRODUIRE DES SPECTACLES / BISTRO MCTAVISH / 803, RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU les demandes reçues afin de permettre la tenue de spectacles dans les bars et restaurants à l'intérieur des zones commerciales de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'offre en la matière a été récupérée avec succès par les villes présentant un quartier central comparable au Vieux-Terrebonne à la faveur de l'animation touristique de ces derniers;

ATTENDU QU'il y a lieu d'encadrer adéquatement ces activités en tant qu'usage conditionnel, en complémentarité à l'activité " Bar et restaurant ";

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-04-23/09 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la demande visant l'autorisation de produire des spectacles pour le 803, rue Saint-Pierre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification réglementaire afin de permettre la tenue de spectacles en tant qu'usage conditionnel, en complémentarité à l'activité " Bar et restaurant ".

CE-2014-589-DEC FOURNITURE DE CAFÉ

ATTENDU l'analyse relative à l'approvisionnement de café effectué par le conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales ;

ATTENDU la recommandation du conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, de mettre en application l'option B du rapport soumis, soit :

- rationaliser le coût de l'approvisionnement en café en limitant la fourniture par distributrice, avec deux (2) sortes de café ;
- maintenir la fourniture du thé noir ;
- encourager l'achat local en procédant par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU la jurisprudence en matière de relation de travail à cet effet ;

ATTENDU la tendance dans le milieu municipal constaté dans un sondage effectué par le biais de la plateforme de l'ADGMQ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif accepte que l'option B soit mis en application.

Que le service des communications soit et est mandaté afin d'élaborer un plan de communication à l'interne pour expliquer la décision de la Ville de Terrebonne.

QU'un groupe de travail soit formé afin :

- d'élaborer un nouveau cahier de charges ;
- de planifier le déploiement des nouveaux équipements ;
- de voir à l'organisation de la distribution de café par édifice ;

QUE ce comité de travail soit composé de :

- Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;
- M. Yannick Venne, chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Jean-Paul Desroches, coordonnateur à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;
- M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales.

**CE-2014-590-DEC EXPROPRIATION / PARTIE DU LOT 4 840 176 / M.
HENRI SIMARD**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a publié en février 2006 un avis d'expropriation dans le cadre de la construction et du maintien d'une piste cyclable contre une partie des lots numéros 550 et 551 de la Paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne, ensuite connus comme étant le lot numéro 2 922 092 du cadastre du Québec et maintenant connu comme étant le lot numéro 4 840 176 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les parties en sont arrivées à une entente de gré à gré concernant l'acquisition en pleine propriété du lot numéro 4 840 176 du cadastre du Québec, l'indemnisation à être reçue, soit une somme de 23 516,50\$ plus l'intérêt au taux légal, majoré de l'indemnité additionnelle, l'octroi d'une servitude permanente de passage d'une largeur maximale de cinq (5) mètres à être exercée sur le lot numéro 4 840 176 du cadastre du Québec permettant l'accès entre les lots numéros 4 840 177 et 4 840 175 du cadastre du Québec et le paiement des frais judiciaires des procureurs de l'exproprié;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer la « Convention et acceptation de l'indemnité » préparée par la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés et telle que modifiée par la Direction du greffe et des affaires juridiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Me Gilles Renaud, notaire, pour la préparation, réception et publication de l'acte d'acquisition et de servitude entre la Ville de Terrebonne et M. Henri Simard;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme d'arpenteurs-géomètres, Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc., afin de procéder à la préparation des plan et description technique de l'assiette de la servitude;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif entérine la « Convention et acceptation de l'indemnité » et autorise l'acquisition du lot numéro 4 840 176 du cadastre du Québec, l'octroi de servitude permanente de passage d'une largeur maximale de cinq (5) mètres à être exercée sur le lot numéro 4 840 176 du cadastre du Québec permettant l'accès entre les lots numéros 4 840 177 et 4 840 175 du cadastre du Québec, le paiement de la somme de 23 516,50\$, plus l'intérêt au taux légal majoré de l'indemnité additionnelle, et ce, depuis le 1^{er} août 2008 jusqu'au jour de la transaction chez le notaire ainsi que le paiement des frais judiciaires des procureurs de l'exproprié.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite « Convention et acceptation de l'indemnité », telle que modifiée par la Direction du greffe et affaires juridiques ainsi que l'acte de vente et servitude.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour préparation, réception et publication de l'acte de vente et de servitude entre la Ville de Terrebonne et M. Henri Simard;

Que la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc. soit et est mandatée afin de procéder à la préparation des plan et description technique de la servitude.

**CE-2014-591-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. /
REFOULEMENT D'ÉGOUT / 846, ERNEST-S.-
MATHIEU / MARCEL BRISSON ET RENÉE BARBE
BRISSON**

ATTENDU QUE le 1^{er} mai 2014, la Ville a reçu une requête introductive d'instance en dommages et intérêts suite aux dommages causés par des dégâts d'eau lors d'un refoulement d'égout, le 1^{er} novembre 2013 au 846, rue Ernest-S.-Mathieu pour un montant de 9 467,86\$;

ATTENDU QUE dans ce cas, la Ville a nié responsabilité, car selon le rapport de notre expert en sinistres, la résidence avait une installation de protection contre les refoulements de la résidence qui était non conforme.

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Compagnie Canadienne d'Assurances générales Lombard c. Ville de Terrebonne dans le dossier de la Cour du Québec numéro 500-17-056423-109.

**CE-2014-592-REC ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE DES
OFFICIERS PUBLICS » / RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai 2014;

ATTENDU la prime soumise par la firme Hub International (Québec) ltée concernant le renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2014, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le rapport et les recommandations de M. Guy Turcot, de GT & A conseillers en assurances, daté du 1^{er} mai 2014;

ATTENDU QUE AIG est le seul assureur disposé à accorder une limite de 5 millions incluant la responsabilité pour la pratique d'emploi ;

ATTENDU QUE suivant l'expérience de sinistralité est généralement négative dans ce domaine ainsi que l'expérience de sinistralité propre à la Ville de Terrebonne, l'assureur demande une augmentation de la prime de 6%, les frais de gestion restant les mêmes (coût de l'an dernier : 171 638,13 \$, taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif recommande au conseil d'accepter la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour la période débutant le 16 mai 2014 jusqu'au 16 mai 2015, de la Compagnie

d'assurance AIG du Canada par l'entremise du courtier Hub International, pour un coût total de 181 516\$ (taxes en sus, soit 9 % sur la portion prime seulement). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0227 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

QUE le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

CE-2014-593-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 676 382,26\$ préparée le 1^{er} mai 2014.

CE-2014-594-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 411 287,56\$ préparée le 30 avril 2014.

CE-2014-595-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / FORMULAIRES DE RENONCIATION

ATTENDU QU'en février 2014, la Ville de Terrebonne a fait l'objet d'une vérification de Revenu Québec sur le traitement des taxes de vente (TPS & TVQ) et couvrait les années 2010 à 2014 ;

ATTENDU QU'en avril dernier, le vérificateur a déposé un projet de cotisation concernant l'application des taxes de vente aux activités de la fourrière municipale et aux ententes sur l'assainissement des eaux entre les Villes ;

ATTENDU QUE le projet de cotisation a été soumis à la firme de fiscalistes Consultaxe pour validation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter le formulaire de renonciation aux délais de prescription pour les mois de mars, avril et mai 2010 et qu'à défaut le vérificateur de Revenu Québec émettra les avis de cotisations ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer les formulaires de renonciation numéros MRQ-25.1 et FP-145.

CE-2014-596-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Chantal Hébert au poste de technicienne en

documentation à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 11 mai 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-597-REC LETTRE D'ENTENTE 2014-01 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
QUIÉTUDE 2014**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE la Direction de la police désire mettre de l'avant le projet Quiétude 2014 ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-01 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet Quiétude 2014.

**CE-2014-598-REC LETTRE D'ENTENTE 2014-03 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
PROJET « CHUT ! 2014 »**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois, l'assignation se fait sur une base volontaire et par ordre d'ancienneté ;

ATTENDU QUE la Direction de la police juge opportun de mettre de l'avant le projet « CHUT ! 2014 » qui a pour but de contrer le bruit causé par les véhicules automobiles ou toute autre source constituant une nuisance à la tranquillité ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-03 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet « CHUT ! 2014 ».

**CE-2014-599-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE ET PLANTATION DE 124 ARBRES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture et la plantation de 124 arbres, et ce, dans le cadre des projets de remplacements d'arbres abattus (108 arbres) et de reboisement de l'Île Saint-Jean et l'Île-des-Moulins (16 arbres) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La fourniture et la plantation de 124 arbres** ».

**CE-2014-600-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT / SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA
GESTION DE L'EXPLOITATION DE LA STATION
D'ÉPURATION DE TERREBONNE ET DE SES
COMPOSANTES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-756-DEC, adoptée le 12 juin 2013, acceptant la soumission de la firme Enviroservices inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion de l'exploitation de la station d'épuration de Terrebonne et de ses composantes pour un contrat d'un (1) an avec une (1) option de renouvellement, pour un montant de 57 947,40\$ (t.t.c) (SA13-9039) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9039 pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion de l'exploitation de la station d'épuration de Terrebonne et de ses composantes arrive à échéance le 31 mai 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 6 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 58 416,72\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,8099%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 avril 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion de l'exploitation de la station d'épuration de Terrebonne et de ses composantes avec la société firme Enviroservices inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 50 808,19\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0200 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-601-REC SOUMISSION / RENOUELEMENT / RÉFECTION ET
PAVAGE DES COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 256-05-2013, adoptée le 13 mai 2013, acceptant la soumission de la société Les Asphaltes J. Dumont inc. pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'un (1) an avec une (1) option de renouvellement, pour un montant de 164 155,56\$ (t.t.c.) (SA13-9044) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9044 pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures est échue depuis le 15 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 161 898,59\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,414%) pour la région de Montréal et l'indice des prix des produits industriels « Rubrique Asphalte » (-3,163%) ce qui explique la diminution sur les prix unitaires annuels indiqués au bordereau de soumission ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1^{er} mai 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures avec la société Les Asphaltes J. Dumont inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 140 812\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0203 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-602-DEC SOUMISSION / INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE
– PHASE III**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'inventaire des arbres publics sur le territoire de la Ville de Terrebonne – phase III (SA14-9025) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 mars 2014 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 avril 2014 à 11 h 15, à savoir :

Sylva Croissance inc.	68 295,15\$ t.t.c.
Tremblay et Tremblay, SENC / Trame Verte	80 482,50\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	97 498,80\$ t.t.c.
Del Degan, Massé et Associés inc.	112 100,63\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Sylva Croissance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1^{er} mai 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **SYLVA CROISSANCE INC.**, datée du 10 avril 2014, pour l'inventaire des arbres publics sur le territoire de la Ville de Terrebonne – phase III, le tout pour un montant de 59 400\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé) environnement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0193 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0194 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 61 605\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-002 (affectation – excédent de fonctionnement affecté environnement) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

**CE-2014-603-REC AUTORISATION / SIGNATURE / CONVENTION
D'AIDE FINANCIÈRE / SUBVENTION DU MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS /
MAISON BÉLISLE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1188-DEC autorisant la Direction de l'entretien du territoire à transmettre une demande de

subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, dans le cadre des travaux de maintien d'actifs de la Maison Bélisle ;

ATTENDU QUE cette subvention a été accordée à la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention d'aide financière Programme Aide aux immobilisations, et ce, dans le cadre de travaux prévus pour la Maison Bélisle.

CE-2014-604-DEC ENTENTE / HYDRO-QUÉBEC / PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE 600V / ALIMENTATION DES POSTES DE POMPAGE ADONIS ET DE L'ÉLAN / TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES DES POSTES DE POMPAGE SANITAIRE / RUES ADONIS, DE L'ÉLAN ET ÉMILE-ROY

ATTENDU QUE les postes de pompage sanitaire Adonis et de l'Élan nécessitent le prolongement du réseau électrique 600V ;

ATTENDU QUE les estimations budgétaires produites par la société Hydro-Québec sont de 19 601,49\$ (t.t.c.) pour le poste de l'Élan et de 9 862,83\$ (t.t.c.) pour le poste Adonis ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec demande l'autorisation du requérant avant de démarrer le projet de prolongement et que la Ville sera facturée selon le coût réel des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la société Hydro-Québec à réaliser les travaux de prolongement du réseau électrique 600V pour alimenter les postes de pompage sanitaire Adonis et de l'Élan pour un montant de 25 626,72\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 518. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0218 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document de l'évaluation sommaire des travaux préparé par la société Hydro-Québec et portant le numéro DCL-21504811.

CE-2014-605-DEC SERVITUDE / HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, VIDÉOTRON ET GAZ MÉTRO / PARTIE DES LOTS 5 256 560, 5 097 660 ET 5 256 555 / URBANOVA

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur des sociétés Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Gaz Métro sur une partie des lots 5 256 560, 5 097 660 et 5 256 555 du cadastre du Québec (projet Urbanova) tel que préparé par Me Paul Larocque, notaire, et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 4205 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2014-606-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
PRÉCHAT / FOURNITURE DE LAMPADAIRES ET
DE COLONNES LUMINEUSES / AVENUES
URBANOVA ET PIERRE-DANSEREAU**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au préachat pour la fourniture de lampadaires et de colonnes lumineuses pour la partie nord de l'avenue Urbanova, une partie du boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau;

ATTENDU QUE les luminaires et les colonnes lumineuses seront installés dans le cadre des travaux respectifs de chacune des avenues et du boulevard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **le préachat pour la fourniture de lampadaires et de colonnes lumineuses pour la partie nord de l'avenue Urbanova, une partie du boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau** » (référence : règlements d'emprunt 514-1 et 596).

**CE-2014-607-DEC SOUMISSION / ACHAT DE QUATRE (4) AFFICHEURS
DE VITESSE AMOVIBLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de quatre (4) afficheurs de vitesse amovibles;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Traffic Logix	13 654,43\$ (t.t.c.)
Signalisation Kalitec inc.	27 251,82\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la société Traffic Logix s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 mai 2014 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la société **TRAFFIC LOGIX**, datée du 30 avril 2014, pour l'achat de quatre (4) afficheurs de vitesse amovibles, le tout pour un montant de 11 876\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0225 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-608-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / RÉALISATION DE
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN MURET DE
SOUTÈNEMENT / 16, RUE DE CAZAUX**

ATTENDU QUE le 14 juin 2010 le conseil municipal acceptait la proposition de M. Alain Ratelle et Mme Nathalie Cyr à l'effet de construire un mur de soutènement avec des blocs de béton texturés tel que démontré sur le devis descriptif de M. Ratelle et Mme Cyr ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait installer des blocs de béton non texturé et qu'un avis d'infraction est alors remis au propriétaire ;

ATTENDU QUE le 31 octobre 2012 la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., est mandatée afin de prendre les procédures qui s'imposent en vue de s'assurer de la conformité du mur de soutènement ;

ATTENDU QU'après de nombreuses négociations entre les parties, un projet de transaction est préparé et une nouvelle demande de PIIA fut approuvée par la résolution du conseil numéro 630-02-2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la transaction à intervenir avec M. Alain Ratelle et Mme Nathalie Cyr et visant la réalisation de travaux d'aménagement d'un muret de soutènement à l'arrière de la résidence située au 16, rue de Cazaux, à Terrebonne.

CE-2014-609-DEC TOURNAGE / ÉMISSION « SUCRÉ SALÉ » / SITE HISTORIQUE DE L'ÎLE-DES-MOULINS / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRODUCTION INC. / 21 MAI 2014

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de « Sucré-Salé », produit par la Société Générale de Production inc., à l'Île-des-Moulins le mercredi 21 mai 2014 de 13h à 17h ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de « Sucré-Salé » à l'Île-des-Moulins, le 21 mai 2014 de 13h à 17h, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de 170\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 587.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, le service des communications ainsi que la SODECT.

CE-2014-610-DEC INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES / RUE BOISVERT / FINANCEMENT TRAVAUX DE TERRASSEMENT

ATTENDU la résolution du conseil numéro 333-06-2012 autorisant la vente des lots 5 103 632 et 5 103 633 du cadastre du Québec à Club de golf le Cardinal inc., pour la construction de deux (2) résidences unifamiliales isolées ;

ATTENDU QUE les travaux de construction de la résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 103 633 du cadastre du Québec ont été complétés au début de l'année 2014, conformément au permis de construction P13-0040 ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1419-DEC visant :

- la régularisation de la problématique des infrastructures souterraines servant à desservir le 2120, rue Boisvert qui sont en partie situées sous la maison du lot 5 103 633 du cadastre du Québec ;

- mandatant la Direction de l'entretien du territoire afin de préparer le devis d'appel d'offres pour la réalisation des travaux visant la régularisation de la desserte en aqueduc et en égout ainsi que des travaux d'aménagement paysager et d'asphaltage pour remettre le 2120, rue Boisvert à l'état original, et ce, pour un montant estimé à 68 496,36\$;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1464 acceptant la soumission de la société LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. seulement pour les travaux visant la régularisation de la desserte en aqueduc et en égout, mais en excluant les travaux d'aménagement paysager et d'asphaltage, pour un montant de 67 629\$;

ATTENDU QU'en date du 19 février 2014, les travaux de terrassement (aménagement paysager et asphaltage) sont estimés à 21 275\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la confirmation de la Direction de l'administration et finances que le projet pourrait être financé par le surplus « réserve assainissement ».

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, que le comité exécutif autorise que le coût des travaux de terrassement pour le 2120, rue Boisvert, estimé à 21 275\$ (taxes en sus), soit financé par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé) assainissement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0204 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-611-DEC AUTORISATION / EXÉCUTION DE TRAVAUX / TESTS
DE SOL / C.P.E. LA PIROULINE / RUE LUDOVIC-
LAURIER / LOT P-2 914 466**

ATTENDU l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013 - 2016. Pour Terrebonne, cette première phase représente la création de 831 places (485 en places CPE et 345 places en garderies) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-121-DEC précisant notamment que : « la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins » ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-405-DEC précisant notamment que : « les terrains municipaux destinés à des centres de la petite enfance soient cédés en emphytéose » ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-168-DEC acceptant le principe de déplacer le projet de CPE du parc Valençay vers le parc Charles-Bruneau ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire d'un terrain vacant situé sur la rue Ludovic-Laurier et connu comme étant une partie du lot 2 914 466 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'un projet d'implantation d'un centre de la petite enfance est prévu sur cet immeuble ;

ATTENDU QUE cet immeuble, advenant que le projet se concrétise, fera l'objet d'une cession en emphytéose en faveur du CPE ;

ATTENDU QUE le C.P.E. LA PIROULINE s'engage à défrayer les coûts de déménagement des structures et d'aménagement des mini-terrains de soccer dans le parc Valençay ;

ATTENDU QUE préalablement à l'élaboration de plans architecturaux et autres qui représentent des sommes importantes pour le CPE, il y a lieu que certains tests de sol et de capacité portante puissent être effectués préalablement ;

ATTENDU QUE la commission de la gestion et de l'entretien du territoire a été consultée et est favorable avec le principe ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document « Autorisation à l'exécution de travaux » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le devis soit présenté à la Ville de Terrebonne préalablement à l'exécution des travaux et qu'une copie du rapport final soit présentée à la Ville de Terrebonne.

CE-2014-612-DEC TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'équilibrer certains postes budgétaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 85 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro

1-02-715-00-111 (salaire régulier)	85 000\$
------------------------------------	----------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-715-00-513 (location équipement activités)	10 000\$
1-02-721-10-511 (location de plateaux)	75 000\$

CE-2014-613-DEC SUBVENTION / TROUPE CRÉATION DANSE / RELOCALISATION / GRÈVE DES SURVEILLANTS- CONCIERGES

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, qu'une subvention de 2 713,12\$ soit accordée à l'organisme Troupe création danse, et ce, dans le cadre de la relocalisation pendant la grève des surveillants-concierges. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0208 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-928.

CE-2014-614-REC POLITIQUE / SOUTIEN FINANCIER / ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Association de softball mineur féminine, Terrebonne, Lachenaie, La Plaine (red circle / fin 2014) 25 participants résidants	1 352\$
2. Association du baseball mineur de La Plaine (red circle / fin 2014) 128 participants résidants	1 749\$
3. Association du baseball mineur de Terrebonne (red circle / fin 2014) 325 participants résidants	5 218\$
4. Association du hockey mineur de Lachenaie 679 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	9 044\$
5. Association du hockey mineur de Terrebonne 755 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	10 057\$
6. Club de boxe l'Imperium 116 participants résidants 12\$ X 13% de bonus	1 573\$
7. Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne 38 participants résidants à 12\$ (min. 500\$) X 9% de bonus	545\$
8. Ligue de hockey balle junior du Québec 123 participants résidants à 9\$ X 11% de bonus	1 229\$
9. Club de soccer Terrebonne inc. 1 273 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	16 956\$
10. Club de soccer La Plaine 654 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	8 868\$
11. Association de soccer de Bois-des-Filion 521 participants résidants à 9\$ X 13% de bonus	5 299\$
12. École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne 45 participants résidants à 12\$ (min. 500\$) X 13% de bonus	610\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-922. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0212 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-615-DEC GRAND DÉFI QUÉBEC OISEAUX 2014 / CLUB
D'ORNITHOLOGIE RÉGION DES MOULINS / 9 MAI
2014**

ATTENDU la demande du Club d'ornithologie de la région des Moulins pour tenir une activité d'observation d'oiseaux dans le cadre de la Journée internationale des oiseaux migrateurs et qui se tiendra dans la tour d'observation du parc de la Rivière, le vendredi 9 mai 2014 à compter de 18h et se terminera le samedi 10 mai également à 18h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club d'ornithologie de la région des Moulins à tenir une activité d'observation d'oiseaux dans le cadre de

la Journée internationale des oiseaux migrateurs et qui se tiendra dans la tour d'observation du parc de la Rivière, le vendredi 9 mai 2014 à compter de 18h et se terminera le samedi 10 mai également à 18h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du parc.

2) Présence dans le parc à l'extérieur des heures d'ouverture

Les participants sont autorisés à utiliser le parc pour la tenue complète de l'activité (du 9 mai à 18h au 10 mai 18h).

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2014-616-DEC COURIR POUR UN DON / SERVICE DE POLICE / 1^{er} JUIN 2014

ATTENDU la demande de la Direction de la police afin d'organiser l'événement « Courir pour un don » dans le cadre de la recherche sur l'acidose lactique sur le site et aux abords de l'Île-des-Moulins, le dimanche 1^{er} juin de 7h à 16h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Direction de la police à tenir l'événement « Courir pour un don » dans le cadre de la recherche sur l'acidose lactique sur le site et aux abords de l'Île-des-Moulins le dimanche 1^{er} juin 2014, de 7h à 16h, selon les trajets joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante (animation durant toute la journée à l'île-des-Moulins), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique et animation

La transmission de musique est autorisée pour la tenue de cet événement. Il y aura également un DJ, cours de Zumba, jeux gonflables, clowns, magicien, maquilleuses, jeux d'adresse, ainsi que divers spectacles et démonstrations ;

2) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Fermeture de rues

La course de 10 km aura lieu entre 10h et 11h30 et se déroulera sur le boulevard des Braves, rue Saint-Louis, côte de Terrebonne, boulevard des Seigneurs, rue d'Angora, côte Boisée, rue Vaillant, côte de Terrebonne et dans l'Île Saint-Jean.

Les parcours de 1, 3 et 5 km sont particulièrement concentrés dans l'Île-des-Moulins et l'Île Saint-Jean.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2014-617-DEC RANDONNÉE EN VÉLO / ÉCOLE LE CASTELET / 11
JUN 2014**

ATTENDU la demande faite par l'école le Castelet afin d'utiliser le chemin public pour une sortie en vélo à partir de l'école jusqu'au parc de La Rivière le 11 juin 2014 entre 8h30 et 13h (en cas de mauvaise température, l'activité est annulée) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, autorise l'activité de randonnée en vélo à partir de l'école le Castelet jusqu'au parc de La Rivière, le mercredi 11 juin prochain entre 8h30 et 13h.

Que la Direction de la police soit et est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister l'école le Castelet.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2014-618-DEC TOURNÉE ESTIVALE DE LA CARAVANE /
MOSQUITO ET SES MOUSQUETAIRES / THÉÂTRE
DES VENTREBLEUS**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de théâtre pour enfants ambulants *La Caravane*, présenté en collaboration avec le *Théâtre des Ventrebleus*, présentera pour une troisième (3^e) année consecutive vingt-cinq (25) spectacles offerts gratuitement à la clientèle des camps de jour et au grand public dans différents parcs de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de vingt-cinq (25) spectacles de théâtre présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville selon l'horaire suivant :

Jour	Date 2014	Heure	Parc	Adresses	Clientèle
Mardi	24 juin	14h30	Île-des-Moulins	Boulevard des Braves et rue Saint-Pierre	Familles
Mardi	1 ^{er} juillet	19h	Arc-en-Ciel	4480, rue des Fleurs	Familles
Mercredi	2 juillet	19h	Étincelle	2225, boulevard des Seigneurs	Familles
Jeudi	3 juillet	9h30	Geai-Bleu	7101, rue Rodrigue	Camp de jour
Jeudi	3 juillet	13h30	Orée-des-Bois	4960, rue Rodrigue	Camp de jour
Mercredi	9 juillet	19h	Charles-Bruneau	1731, rue Rochon	Familles
Jeudi	10 juillet	9h30	Angora	4125, rue d'Argenson	Camp de jour
Jeudi	10 juillet	13h30	Étincelle	2225, boulevard des Seigneurs	Camp de jour
Lundi	14 juillet	19h	André-Guérard	3425, rue Camus	Familles
Mercredi	16 juillet	19h	Angora	4125, rue d'Argenson	Familles
Jeudi	17 juillet	9h30	André-Guérard	3425, rue Camus	Camp de jour
jeudi	17 juillet	13h30	Louis-Gilles Ouimet	295, rue Normand	Camp de jour
Samedi	19 juillet	11h	Île-des-Moulins	Boulevard des Braves et rue Saint-Pierre	Familles
Mercredi	23 juillet	19h	Orée-des-Bois	4960, rue Rodrigue	Familles
Jeudi	24 juillet	9h30	Arc-en-Ciel	4480, rue des Fleurs	Camp de jour
Jeudi	24 juillet	13h30	Bernard-Corbin	1747, rue Rochon	Camp de jour
jeudi	31 juillet	9h30	Léopold-Gravel	766, rue Saint-Paul	Camp de jour
Samedi	2 août	11h	Geai-Bleu	7101, rue Rodrigue	Familles
dimanche	3 août	11h	Berges Aristide-Laurier	3060, chemin Saint-Charles	Familles
Jeudi	7 août	9h30	Jean de la Fontaine	192, rue de l'Église	Camp de jour
Jeudi	7 août	13h30	Odyssée	2201, rue de la Jonquille	Camp de jour
Samedi	9 août	11h	des Vignobles	Avenue du Terroir	Familles
Dimanche	10 août	11h	du Boisé	5801, rue du Condor	Familles
Dimanche	17 août	11h	Saint-Sacrement	1126, rue Gédéon-M.-Prévost	Familles

Samedi	23 août	16h	Louis-Gilles Ouimet	295, rue Normand	Familles
--------	---------	-----	------------------------	------------------	----------

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette programmation aux dates mentionnées.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2014-619-DEC TOURNÉE ESTIVALE / CINQ (5) SPECTACLES MUSICAUX

ATTENDU QUE dans le cadre de la première programmation culturelle estivale de la Ville de Terrebonne, cinq (5) spectacles musicaux seront présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de cinq (5) spectacles musicaux présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville selon l'horaire suivant :

Sylvain Cossette	Mardi 8 juillet De 19h à 20h30	Parc Arc-en-Ciel	4480, rue des Fleurs
Nadja	Mardi 15 juillet De 19h à 20h30	Parc côte Boisée	1154, côte Boisée
Lost Fingers	Mardi 5 août De 19h à 20h30	parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
France d'Amour	Mardi 12 août De 19h à 20h30	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Replay The Beatles	Mardi 19 août De 19h à 20h30	Parc Philippe-Villeneuve	6801, rue Laurier

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette programmation.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2014-620-REC **SOUSSION / ACQUISITION ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AU PARC BARIBAULT**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc Baribault (SA14-6014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2014 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 mars 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

		Pointage final	Montant
Jambette	<i>non conforme</i>	--	92 446,23\$ t.t.c.
Tessier Récréo-parc		90,40	118 762,97\$ t.t.c.
Techsport inc.		89,00	105 656,17\$ t.t.c.
Les Industries Simexco		83,40	112 807,72\$ t.t.c.
Unova		70,37	108 169,63\$ t.t.c.
ABC Récréation		69,29	119 821,68\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Tessier Récréo-parc s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 avril 2014 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

ATTENDU également le rapport daté du 24 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 120 723,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Tessier Récréo-Parc n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 mai 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Tessier Récréo-parc;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **TESSIER RÉCRÉO-PARC** pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc Baribault, pour un montant de 103 294,60\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0172 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-621-REC SOUMISSION / ACQUISITION ET INSTALLATION DE
STRUCTURES DE JEUX AU PARC DES GRANDS-PRÉS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc des Grands-Prés (SA14-6035) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2014 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 mars 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

		Pointage final	Montant
Jambette	<i>non conforme</i>	--	92 446,23\$ t.t.c.
Techsport inc.		95,00	109 243,98\$ t.t.c.
Tessier Récréo-parc		94,39	116 758,00\$ t.t.c.
Les Industries Simexco		86,60	111 008,36\$ t.t.c.
ABC Récréation		71,86	119 489,87\$ t.t.c.
Unova		67,72	115 147,46\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Techsport inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 avril 2014 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

ATTENDU également le rapport daté du 23 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 120 723,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Techsport inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 mai 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Techsport inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **TECHSPORT INC.** pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc des Grands-Prés, pour un montant de 95 015,42\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0174 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-622-DEC MODIFICATION / RÉOLUTION CE-2014-380-DEC /
NOTTE IN BIANCO 2014 / CHANGEMENT DE DATE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-380-DEC autorisant la tenue d'une soirée-bénéfice pour la recherche sur le cancer à la résidence située au 84, croissant de la Matapédia le 4 septembre 2014 ;

ATTENDU un conflit d'horaire et qu'il y a lieu de devancer l'événement ;

Il est unanimement résolu que la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-380-DEC soit et est modifiée afin que soit changé la date de l'événement « Notte in Bianco édition 2014 », pour le **mercredi 3 septembre 2014** au lieu du jeudi 4 septembre 2014.

Que la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2014-623-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE ANNUEL /
LOGICIELS DE LA FIRME NOVELL**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le renouvellement du contrat de soutien technique des environnements Novell pour les douze (12) prochains mois (à compter du 1^{er} juin 2014) et également afin d'acquérir des licences additionnelles en fonction de la croissance annuelle d'utilisateurs et de postes de travail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « **le renouvellement du contrat de soutien technique des environnements Novell pour les douze (12) prochains mois (à compter du 1^{er} juin 2014) et également afin d'acquérir des licences additionnelles en fonction de la croissance annuelle d'utilisateurs et de postes de travail** ».

**CE-2014-624-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
PHOTOCOPIEURS EN LOCATION**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le renouvellement du parc de photocopieurs en location ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « **le renouvellement du parc de photocopieurs en location** ».

**CE-2014-625-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'INFRASTRUCTURE
RÉSEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'équipements pour la mise à niveau de l'infrastructure réseau (SA14-8005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 avril 2014 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 avril 2014 à 11 h 02, à savoir :

Softchoice LP	79 689,71\$ t.t.c. corrigé
Par son commandité Softchoice Corporation	
Bell Canada	82 371,59\$ t.t.c. corrigé
M.D.J. Inter-Réseautage inc.	96 079,93\$ t.t.c. non conforme
SecureIP Solutions inc.	175 590,55\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Softchoice LP (par son commandité Softchoice Corporation) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1^{er} mai 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la société **SOFTCHOICE LP (par son commandité Softchoice Corporation)**, datée du 17 avril 2014, pour l'acquisition d'équipements pour la mise à niveau de l'infrastructure réseau, le tout pour un montant de 59 486,47\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0205 émis par la trésorière est joint à la présente.

Qu'un montant de 3 727,25\$ (taxes en sus) pour la maintenance des équipements soit financé par le budget d'opération 2014 et 2015. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0207 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-626-REC SOUMISSION / SERVICES D'INSTALLATION ET DE
SUPPORT DES ÉQUIPEMENTS D'URGENCE ET
SYSTÈMES VÉHICULAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires (SA14-8001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 février 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} avril 2014 à 11 h 11, à savoir :

P.E.S. Canada inc.	194 948,16\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
911 Pro inc.	260 297,65\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Inter-Cel Radio Mobile inc.	271 051,10\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société P.E.S. Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de MM. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de Marc Brisson, directeur de la police, Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **P.E.S. CANADA INC.**, datée du 31 mars 2014, pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant de 169 557\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0219 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-627-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h20.

Président

Assistant-secrétaire